



N°80
Avril 2012

Lettre d'information de l'Antenne de la CTC à Bruxelles

SOMMAIRE

BREVES p.2 à 5

- ☆ Citoyenneté
[Lancement de l'initiative citoyenne européenne](#)
- ☆ Concurrence
[Adoption du règlement de minimis pour les services d'intérêt économique général](#)
- [Prolongation du régime d'aides français pour la création de jeux vidéo](#)
- ☆ Développement
[« De l'énergie pour doper le développement » : une nouvelle initiative pour favoriser l'accès à l'énergie pour tous d'ici à 2030](#)
- ☆ Emploi et Affaires sociales
[Adoption du paquet pour l'Emploi](#)
- ☆ Environnement
[Publication de lignes directrices pour limiter l'imperméabilisation des sols](#)
- [Rapport sur la performance des Etats membres en matière de gestion des déchets](#)
- [Rapport du GIEC sur l'examen de la gestion des risques liés au climat](#)
- ☆ Marché intérieur
[Vers des marchés publics entièrement électroniques en 2016](#)
- ☆ Politique de cohésion
[Rapport sur les investissements dans les ports maritimes](#)
- ☆ Transports
[Définition des priorités en matière de sécurité des navires à passagers](#)

- [Agenda](#) p.6
- [Appels d'Offres](#) p.7 à 8
- [Offres de partenariat](#) p.9
- [Sites conseillés](#) p.9
- [Consultations](#) p.10 à 11
- [Bibliothèque](#) p.12 à 14

CONTACT

Antenne de la CTC
36 rue Breydel
B- 1040 Bruxelles
Email : ctc.bruxelles@skynet.be

A LA UNE

Politique de cohésion 2014-2020 : le point sur les négociations

Le conseil Affaires Générales, qui s'est tenu au Luxembourg le 24 avril dernier, a discuté pour la première fois des modalités de mise en œuvre de la future politique de cohésion 2014-2020.

Les 27 ne se sont évidemment pas mis d'accord sur la question essentielle du financement et les points durs de la négociation ont été remis sur l'ouvrage mais le Conseil a tout de même pu dégager une approche partielle sur la future politique de cohésion.

Les États membres se sont ainsi prononcés favorablement sur le document préparé par la présidence danoise – une orientation générale partielle du Conseil – portant sur 6 éléments du paquet législatif : les conditions ex ante applicables aux investissements, la programmation, la gestion et le contrôle des projets, le suivi et l'évaluation, l'éligibilité des dépenses et les grands projets (voir rubrique « [Bibliothèque](#) »).

À titre d'exemple, concernant les conditions ex ante, elles ne s'appliqueront plus automatiquement à l'ensemble du programme et seront fonction de leur pertinence pour la réalisation des objectifs spécifiques alloués aux différentes priorités de chaque programme. Les critères sur base desquels le respect des conditions sera vérifié ont également été assouplis.

Sur les autres points sensibles, comme la question des régions en transition, les taux de cofinancement, le plafonnement des allocations, la conditionnalité macroéconomique, la réserve de performance ou la procédure de dégageant d'office, les délégations se sont positionnées par des déclarations de principe mais le temps des véritables négociations n'a pas encore démarré.

Ainsi, concernant la création d'une nouvelle catégorie de régions en transition - régions dont le PIB par habitant serait compris entre 75 et 90 % de la moyenne communautaire, seules 3 délégations (Autriche, Belgique et France) se sont explicitement prononcées pour, alors que l'Italie s'est déclarée favorable à un soutien transitoire mais réservé aux seules régions sortant de l'Objectif de convergence en 2014. D'autres délégations, comme les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Finlande, la Suède et la Tchéquie se sont en revanche clairement exprimées contre. Sur cette question, les 3 options présentées par la présidence danoise (une catégorie qui regrouperait toutes les régions dont le PIB par habitant est compris entre 75 et 90 % de la moyenne communautaire, ou l'option de n'y inclure que les régions qui sortiraient en 2014 de l'objectif de convergence, ou l'option de ne rien prévoir du tout) sont donc toujours ouvertes.

Sur la question du budget, le Conseil a vu s'opposer « les amis du mieux dépenser » (Autriche, Allemagne, Finlande, France, Italie, Pays-Bas, Suède) aux « amis de la cohésion » (Bulgarie, Estonie, Grèce, Hongrie, Lituanie, Lettonie, Malte, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Sloveenie). Ceux-ci ont d'ailleurs adopté une déclaration à l'issue du Conseil rappelant notamment que le budget proposé par la Commission pour la politique de cohésion est un minimum absolu et que la politique de cohésion ne doit pas servir de variable d'ajustement.

Du côté du Parlement européen, les 2 rapporteurs sur le règlement général, Mme Constanze KREHL (S&D, Allemagne) et M. Lambert VAN NISTELROOIJ (PPE, Pays-Bas), ont présenté, lors de la commission REGI du 26 avril dernier, une première série d'amendements aux propositions législatives. Les deux rapporteurs proposent notamment de supprimer la macro-conditionnalité et la réserve de performance. Le projet de rapport définitif sera discuté en commission REGI le 29 mai prochain. Le vote en commission REGI est prévu pour le 11 juillet et en plénière en septembre.

CITOYENNETE

Lancement de l'initiative citoyenne européenne

L'initiative citoyenne européenne (ICE), instaurée par le traité de Lisbonne et dont le règlement a été adopté en février 2011, a été lancée officiellement le 1^{er} avril dernier. Ce nouvel instrument permet à 1 million de citoyens issus d'au moins ¼ des Etats membres de l'UE (soit 7 actuellement) d'inviter la Commission européenne à présenter des propositions d'actes juridiques dans des domaines relevant de sa compétence.



La procédure est la suivante :

1. Enregistrement auprès de la Commission européenne de la proposition d'initiative introduite par un comité de citoyens composé d'au moins 7 citoyens de l'UE résidant dans au moins 7 Etats membres différents ;
2. Evaluation de la part de la Commission européenne de la légitimité de la requête, qui doit être conforme avec ses compétences et les valeurs européennes et publication sur le site Internet de l'ICE ;
3. Recueil dans les 12 mois par le comité de citoyens des déclarations de soutien provenant d'au moins 1 million de personnes en âge de voter aux élections européennes et rassemblant le nombre minimum requis par la Commission européenne de signataires dans au moins 7 Etats membres (voir site Internet pour ces chiffres par Etat) ;
4. Certification des déclarations de soutien par les autorités compétentes des Etats membres ;
5. Examen de la proposition d'initiative par la Commission européenne dans un délai de 3 mois ;
6. Adoption d'une communication par la Commission européenne expliquant ses conclusions sur l'initiative, les actions à prendre éventuellement (adoption de législation).

L'ICE est notamment soutenue par le Comité des Régions (CdR) qui s'engage à agir pour garantir son succès afin d'en faire un outil pour réduire le fossé entre Bruxelles et la réalité quotidienne au niveau national, régional et local. Le CdR a ainsi l'intention de jouer un rôle dans la promotion et l'évaluation des ICE.

Une 1^{ère} ICE a été soumise à la Commission européenne sur le thème « L'eau est un droit humain », qui vise à exiger des Etats membres qu'ils garantissent à tous les européens l'assainissement et de l'eau saine et potable en suffisance, et ainsi une évolution de la conception actuelle uniquement fondée sur le marché vers une approche fondée sur le droit universel à l'eau et centrée sur la notion de service public.

Site Internet de l'ICE : <http://ec.europa.eu/citizens-initiative/public/welcome?lg=fr>

CONCURRENCE

Adoption du règlement de minimis pour les services d'intérêt économique général

Le 25 avril dernier, la Commission européenne a adopté son règlement de minimis pour les services d'intérêt économique général (SIEG), exemptant de notification ou d'autorisation préalable ces SIEG, lorsque les compensations sont inférieures à 500.000€ sur 3 ans (voir rubrique « [Bibliothèque](#) »).

Les services de la Commission estime en effet qu'une compensation de cet ordre est non problématique car trop faible pour affecter les échanges et la concurrence.

Ces seuils sont supérieurs aux seuils de minimis généraux applicables aux aides d'Etat (200.000 € sur 3 ans) car la Commission considère que les mesures d'aide compensent au moins en partie les coûts supplémentaires liés à la prestation d'un service public. Le règlement de minimis restera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018.

En adoptant ce dernier texte législatif (voir Échos d'Europe n° 77), la Commission européenne parachève le « paquet Almunia » sur les aides d'Etat aux SIEG, qui vise à clarifier les concepts et à instaurer une approche plus proportionnée en allégeant les contraintes pour davantage de secteurs.

Outre ce règlement de minimis, le paquet Almunia comprend 3 autres textes législatifs entrés en vigueur le 31 janvier dernier : une décision d'exemption de notification; un cadre révisé des compensations de SIEG à vocation plus commerciale et une communication très générale qui clarifie les concepts des règles sur les compensations de SIEG.

Prolongation du régime d'aides français pour la création de jeux vidéo

La Commission européenne a autorisé la France à prolonger son régime de crédit d'impôt pour la création de jeux vidéo, dont le budget est estimé à 45 millions d'€ par an, dans la mesure où il contribue à orienter la production de ces jeux vidéo vers des projets à contenu culturel.

Le dispositif prorogé permet aux entreprises de déduire de leurs impôts 20% des dépenses liées au développement d'un jeu vidéo à contenu culturel, dans la limite de 3 millions d'€, si ce jeu est une adaptation d'une œuvre préexistante du patrimoine européen ou s'il remplit des critères de qualité, d'originalité et de contribution à l'expression de la diversité culturelle et de la création européennes.

Une quarantaine d'entreprises de ce secteur établies en France bénéficient chaque année de ce régime de crédit d'impôt

DEVELOPPEMENT



« De l'énergie pour doper le développement » : une nouvelle initiative pour favoriser l'accès à l'énergie pour tous d'ici à 2030

Dans le cadre du Sommet de l'UE de l'énergie pour tous qui s'est tenu le 16 avril dernier, la Commission européenne a lancé une nouvelle initiative qui permettra à 500 millions de personnes supplémentaires d'accéder à l'énergie durable dans les pays en développement d'ici à 2030. En effet, la Commission propose de mettre en

place un nouveau mécanisme d'assistance technique pour un montant de 50 millions d'€ afin de soutenir le développement d'investissements concrets par le biais notamment de partenariats public-privés et la mise en place des systèmes de garantie des risques avec une banque.

Depuis 2007, la Commission européenne a déjà consacré près d'1 milliard d'€ à l'amélioration de la situation énergétique dans les pays en développement, et plus particulièrement à l'amélioration de l'accès à des services modernes.

Dans sa communication sur une politique européenne plus ciblée et efficace d'octobre 2011 (voir Echos d'Europe n°75), la Commission a déclaré que l'énergie est l'une de ses principales priorités face aux chiffres actuels suivants : encore 1 personne sur 5 vit sans accès à l'électricité et 2 millions de personnes par an meurent de maladies respiratoires dues à la pollution de l'air dans les habitations causée par la cuisson des aliments avec des combustibles impropres.

L'action de l'UE s'inscrit dans celle des Nations Unies qui ont proclamé 2012, année internationale de l'énergie durable pour tous. Les Nations Unies ont fixé les objectifs suivants pour 2030 : accéder à des services énergétiques modernes et universels, doubler le taux d'amélioration de l'efficacité énergétique et doubler la part des énergies renouvelables dans la palette énergétique mondiale.

Le Sommet du 16 avril dernier a permis de préparer la conférence des Nations Unies sur le développement durable, Rio+20, qui se déroulera en juin prochain.

Plus d'infos :

http://ec.europa.eu/europeaid/what/energy/sustainable/se4all_fr.htm

<http://www.sustainableenergyforall.org/>

<http://www.un.org/wcm/content/site/sustainableenergyforall/>

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

Adoption du paquet pour l'Emploi

Le 18 avril dernier, la Commission européenne a adopté son « paquet pour l'Emploi » en vue de lutter contre le chômage en Europe (voir rubrique « [Bibliothèque](#) »).

Ce train de mesures, qui se compose d'une communication-cadre et de 9 documents de travail (portant sur les tendances du marché du travail et ses défis, le potentiel d'emploi de la croissance verte, le potentiel de création d'emploi du secteur de la santé, le rôle des technologies de la communication et l'information pour les emplois, le potentiel d'emploi des services à la famille, les marchés du travail ouverts, dynamiques et inclusifs, l'emploi des jeunes, le portail européen sur la mobilité de l'emploi 2020 et un cadre de qualité pour les stages) poursuit 3 objectifs principaux à moyen terme : favoriser la création d'emploi, restaurer un marché du travail dynamique et renforcer la gouvernance européenne.

Par le biais de cette initiative, la Commission européenne souhaite ainsi mobiliser tous les acteurs concernés et leur redonner confiance pour lancer les réformes nécessaires. La Commission suggère également aux États membres des solutions propres à encourager l'embauche, telles que la réduction de la pression fiscale sur le travail ou l'octroi d'aides à la création d'entreprises et invite les États membres à garantir des rémunérations décentes et viables et à éviter les pièges des bas salaires. Sur la question des salaires minimums, le paquet met notamment en exergue l'intérêt de salaires minimums différenciés par secteurs - négociés en concertation avec les partenaires sociaux - pour préserver la demande de main-d'œuvre, et l'évolution des rémunérations en fonction de la compétitivité des États membres. La Commission préconise également d'exploiter le potentiel élevé de création d'emplois de secteurs prometteurs, tels que les technologies de la communication et l'information, les soins de santé ou l'économie verte et invite à la création d'un véritable marché du travail européen, sans obstacles juridiques et pratiques à la libre circulation des travailleurs.

Publication de lignes directrices pour limiter l'imperméabilisation des sols

La Commission européenne vient d'adopter des lignes directrices rassemblant les meilleures pratiques pour limiter, atténuer et compenser l'imperméabilisation des sols, c'est-à-dire la couverture des sols par un matériau imperméable (voir rubrique « [Bibliothèque](#) »). Ces lignes directrices découlent de la Feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources publiée en septembre dernier (voir Echos d'Europe n°74), qui recommande que d'ici à 2020, les politiques de l'UE tiennent compte de leur incidence sur l'utilisation des terres et que le taux d'artificialisation des sols permette d'éviter, d'ici à 2050, toute d'augmentation nette de la superficie des terres occupées.

L'imperméabilisation des sols est une des principales causes de la dégradation des sols dans l'UE. Chaque année, ce sont 1.000 km² qui sont affectés aux activités humaines, et une part importante de cette superficie finit par être imperméabilisée. La formation des sols étant un processus très lent, l'imperméabilisation entraîne des dégradations considérables : perte irrémédiable de sols, menace de la diversité biologique, augmentation du risque d'inondation, raréfaction des ressources en eau et contribution au réchauffement climatique. C'est pourquoi, bien qu'il faille encourager le développement des infrastructures pour stimuler la croissance économique, une gestion des terres plus efficace et plus responsable est nécessaire.

Les lignes directrices rassemblent des exemples de politiques, de textes législatifs, de programmes de financement, d'outils de planification locale, de campagnes d'information et des nombreuses autres bonnes pratiques mises en œuvre dans l'ensemble de l'UE. Les lignes directrices préconisent un aménagement de l'espace plus avisé et l'utilisation de matériaux plus perméables afin de préserver nos sols. Elles s'adressent aux autorités compétentes aux niveaux national, régional et local, ainsi qu'aux professionnels de l'aménagement du territoire et de la gestion des sols.

Plus d'infos : http://ec.europa.eu/environment/soil/sealing_guidelines.htm

Rapport sur la performance des Etats membres en matière de gestion des déchets

La Commission européenne a récemment publié un rapport sur la performance des Etats membres en matière de gestion des déchets (voir rubrique « [Bibliothèque](#) »), qui établit que les Etats les plus performants recyclent jusqu'à 70% de leurs déchets et n'enfouissent pratiquement rien, alors que les autres mettent en décharge plus de ¾ de leurs déchets.

Le rapport démontre également que les pays ayant transformé leurs déchets en ressource le font grâce à l'effet combiné de plusieurs instruments :

- taxes et interdictions de mise en décharge et d'incinération ;
- programmes de responsabilité du producteur pour collecter et redistribuer les fonds nécessaires à l'amélioration des collectes séparées et du recyclage ;
- systèmes de tarification pour prévenir la génération de déchets et encourager les citoyens à participer aux collectes séparées.

Selon la Commission européenne, ces instruments devront être mis en place dans tous les Etats membres si l'UE veut atteindre les objectifs visés dans sa législation en matière de déchets et ses objectifs en matière d'efficacité des ressources. La possibilité de rendre leur utilisation juridiquement contraignante sera d'ailleurs évaluée en 2014 lors d'un réexamen des objectifs de l'UE en matière de déchets. La Commission a également inclus la gestion rationnelle des déchets dans les conditions d'octroi de certains fonds européens.

Un rapport récent publié par Eurostat (voir rubrique « [Bibliothèque](#) ») montre que les 6 États membres les plus performants sont la Belgique, le Danemark, l'Allemagne, l'Autriche, la Suède et les Pays-Bas, qui mettent en décharge moins de 3% de leurs déchets municipaux. À l'autre extrémité, 9 États membres mettent encore en décharge plus de 75% de leurs déchets municipaux. Le rapport souligne également les progrès constants réalisés par certains nouveaux États membres, où les taux de recyclage augmentent rapidement. La génération des déchets municipaux a également diminué dans plusieurs États membres, probablement à cause de la récession économique.

Rapport du GIEC sur l'examen de la gestion des risques liés au climat

Le Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du Climat (GIEC) vient de publier un rapport spécial sur la gestion des risques de phénomènes extrêmes et de catastrophes pour faire progresser l'adaptation au changement climatique.

Ce rapport offre une synthèse complète des liens existants entre le réchauffement de la planète et les événements météorologiques extrêmes. Il présente également une évaluation des politiques et mesures à prendre ou éviter pour améliorer la préparation et la gestion des catastrophes et leurs impacts sur l'environnement et les personnes. Il ressort de cette évaluation que les mesures les plus efficaces sont celles soutenant le développement durable et offrant une diversité de solutions.

Selon Chris FIELD, co-auteur du rapport, le message principal du rapport est que « *nous en savons assez pour prendre de bonnes décisions sur la gestion des risques de catastrophes liées au climat. Parfois, nous tirons partie de ces connaissances, mais souvent nous ne le faisons pas* ».

Pour accéder au rapport : <http://ipcc-wg2.gov/SREX/> (en anglais uniquement)

MARCHE INTERIEUR



Vers des marchés publics entièrement électroniques en 2016

La Commission européenne vient de présenter sa stratégie pour encourager la passation électronique des marchés publics d'ici 2016 (voir rubrique « [Bibliothèque](#) »), qui s'inscrit dans le plan d'action européen 2011-2015 pour l'administration en ligne (voir Echos d'Europe n°66) et dans les propositions législatives adoptées en décembre 2011 en vue de moderniser les marchés publics en Europe (voir Echos d'Europe n°77).

Selon la Commission européenne, 5 à 10% des procédures de passation de marchés publics sont électroniques alors qu'une telle procédure permet de générer une économie de 5 à 20% par rapport à une procédure classique, de simplifier la procédure, de renforcer la transparence et l'accès aux appels d'offres, de réduire les erreurs et de d'œuvrer en faveur de l'environnement.

Afin de faire de la passation électronique des marchés publics la règle d'ici 2016, la Commission prévoit les mesures suivantes dans son plan d'action :

- Soutien financier et technique du développement de l'infrastructure de passation électronique par des programmes et financements européens ;
- Définition et échange de bonnes pratiques ;
- Contrôle du niveau d'adoption de la passation électronique et mesure des bénéfices ;
- Mise en œuvre d'une vaste stratégie de diffusion d'information auprès des parties intéressées.

Dans sa stratégie, la Commission européenne annonce qu'elle recourra elle-même à la passation électronique dès la mi-2015. Une conférence sera organisée sur ce sujet le 26 juin prochain à Bruxelles (voir rubrique « [Agenda](#) »).

Plus d'infos : http://ec.europa.eu/internal_market/publicprocurement/e-procurement/index_fr.htm

POLITIQUE DE COHESION

Rapport sur les investissements dans les ports maritimes

Dans son rapport spécial sur le recours aux Fonds structurels et au Fonds de cohésion pour cofinancer des infrastructures de transport dans les ports maritimes qu'elle vient de publier, la Cour des comptes européenne estime inefficace un grand nombre de ces opérations. La Cour a également constaté que certaines infrastructures n'étaient pas utilisées, que 4 projets de grande envergure représentant 70,8 % du total des montants contrôlés, n'étaient pas terminés au moment de la réalisation de l'audit et que pour 1/3 des projets contrôlés, les objectifs n'étaient pas liés à la politique des transports.

Pour le futur, la Cour des comptes recommande à la Commission européenne de mettre l'accent sur l'efficacité des projets en encourageant les autorités de gestion à utiliser des indicateurs de résultats et des indicateurs d'impact, en effectuant des contrôles sur place relatifs à l'efficacité et en introduisant le principe de la subordination des financements de l'UE à des obligations de résultats.

La Cour des Comptes estime également qu'il faut, pour la prochaine période, conditionner l'aide à l'existence d'une stratégie globale de développement portuaire à long terme pour l'ensemble des ports d'une même région.

L'audit de la Cour des Comptes a été mené de juin à novembre 2010 dans les 4 États membres ayant bénéficié de la plus grande partie des fonds, c'est-à-dire en Espagne (Andalousie, Asturies, Canaries et Galice), en Grèce (Iles de l'Égée septentrionale et méridionale), en Italie (Sicile et Pouilles) et en France (Haute-Normandie). Pour chacune des 9 régions contrôlées, trois projets étaient sélectionnés de façon aléatoire.


TRANSPORTS

Définition des priorités en matière de sécurité des navires à passagers

A l'occasion du lancement de la consultation publique sur la sécurité des navires à passagers (voir rubrique « [Consultations](#) »), le commissaire européen en charge des transports, M. Siim KALLAS, a indiqué les priorités de la Commission en la matière et a défini une approche en 3 points :


- l'adoption de mesures volontaires par l'industrie, concernant notamment la planification d'itinéraires, l'accès sécurisé à la passerelle ou l'accès aux gilets de sauvetage à bord.
- le renforcement de la mise en œuvre et des contrôles : la Commission a ainsi effectué des visites d'inspection en collaboration avec l'Agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA) qui ont pour objet de contrôler la mise en œuvre de la législation dans le domaine maritime. En 2012, ces contrôles ont ainsi été ciblés sur les dispositions en matière d'enregistrement des passagers à bord.
- la mise en œuvre de mesures réglementaires : après la consultation publique qui s'achèvera le 5 juillet prochain, la Commission présentera avant la fin de cette année ses premières propositions législatives, notamment sur les règles de sécurité pour le transport de passagers sur les lignes maritimes intérieures. La Commission réfléchit également à une proposition visant à actualiser les règles de stabilité pour les navires rouliers à passagers en vigueur dans l'UE.

Plus d'infos : http://ec.europa.eu/transport/maritime/consultations/2012-07-05-passenger-ship-safety_en.htm

 **15 mai** : Conseil EcoFin

 **21-22 mai** : Conseil Affaires générales

21-22 mai : **Journées maritimes européennes**, Göteborg (Suède)
Information et inscription : <http://www.emd2012.se/>

 **21-24 mai** : Session plénière du Parlement européen, Strasbourg

23-26 mai : **Conférence internationale sur le Tourisme (ITCO 2012)**, Archanes (Grèce)
Information et inscription : <http://www.iatour.net/icot2012/contact>

24 mai : **Conférence internationale sur « Le tourisme social dans le monde : état de la situation »** organisée par l'Alliance de formation et de recherche en tourisme social et solidaire de l'OTIS et l'Université Libre de Bruxelles, Bruxelles
Information et inscription : <http://www.oits-isto.org/fr/>


 **25 mai** : Conseil européen


 **30-31 mai** : Conseil Compétitivité

1^{er} juin : **Cérémonie de la remise des prix du patrimoine culturel de l'UE (concours Europa Nostra 2012)**, Lisbonne
Date limite du concours 2013 : 1^{er} octobre 2012
Informations : <http://www.europanostra.org/>

 **3-5 juin** : Conseil informel Agriculture

4-5 juin : **Semaine 2012 des Régions innovantes** organisée par la Commission européenne, Cracovie (Pologne)
Information et inscription : <http://www.wire2012.eu/>

 **7-8 juin** : Conseil Transport, Télécom et Energie

 **11-14 juin** : Session plénière du Parlement européen, Strasbourg

12 juin : **Journée de rencontre sur certains prochains appels à propositions du 7^{ème} PCRD (nanosciences et nanotechnologies, matériaux et intégration, usines du futur et technologies de production, bâtiments économes en énergie, voitures vertes)** organisée par les Points de Contact Nationaux, Lyon
Information et inscription : <http://www.eurosfaire.prd.fr/7pc/manifestations/120612-form-nmp.php>

13 juin : **Journée de travail sur le thème « Culture 20/20, changer de modèle, construire l'Europe : une nouvelle étape de coopération européenne pour les acteurs culturels français »** organisée par le Relai Culture Europe, Paris
Information et inscription : <http://www.relais-culture-europe.org/Journee-de-travail-sur-la-coop.1556.0.html>

 **14 juin** : Conseil Environnement

15 juin : **Conférence 2012 « Les Régions, actrices du changement économique » sur le thème « Transformer les économies régionales : le pouvoir des stratégies Recherche et Innovation pour la spécialisation intelligente »** organisée par la Commission européenne, Bruxelles
Information et inscription : http://ec.europa.eu/regional_policy/conferences/strategies2012/index_en.cfm

26 juin : **Conférence sur « Les marchés publics électroniques – Enjeux et opportunités »** organisée par la Commission européenne, Bruxelles
Information et inscription : http://ec.europa.eu/internal_market/publicprocurement/e-procurement/conferences/index_fr.htm

 = Événements institutionnels

APPELS D'OFFRES

DERNIERS APPELS D'OFFRES

AUDIOVISUEL

- ☆ Action préparatoire «Circulation des films à l'ère numérique» — Appel à propositions 2012

Echéance : 6 septembre 2012

JOUE C n°93 du 30 mars 2012, page 30

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:093:0030:0031:FR:PDF>

- ☆ MEDIA 2007 — Développement, diffusion, promotion et formation — Appel à propositions — EACEA/8/12 —

Echéance : 18 juin 2012

JOUE C n°103 du 11 avril 2012, page 30

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:103:0005:0007:FR:PDF>

POLITIQUE DE COHESION

- ☆ Appels à propositions — Programme ORATE (ESPON) 2013 (18 avril-13 juin 2012)

Echéance : 13 juin 2012

JOUE C n°111 du 18 avril 2012, page 6

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:111:0006:0007:FR:PDF>

RECHERCHE ET INNOVATION

- ☆ Appel à propositions dans le cadre du programme de travail de l'entreprise commune Artemis Artemis-2012-1

Echéance : 6 septembre 2012

JOUE C n°114 du 19 avril 2011, page 3

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:114:0003:0003:FR:PDF>

SPORT

- ☆ Appel à propositions — EAC/S06/12 — Action préparatoire: «Partenariats européens dans le domaine du sport» (appel ouvert)

Echéance : 31 juillet 2012

JOUE C n°110 du 17 avril 2012, page 4

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:110:0004:0005:FR:PDF>

APPELS D'OFFRES EN COURS

AUDIOVISUEL

- ☆ EACEA/30/11 (29 juin 2012)
- ☆ EACEA/36/11 (1er juin 2012)
- ☆ EACEA/24/11 (6 juin 2012)
- ☆ EACEA/23/11 (11 juin 2012)

CITOYENNETE

- ☆ Programme «L'Europe pour les citoyens» (2007-2013)
 - Rencontres de citoyens liées au jumelage de villes (1^{er} juin 2012 et 1^{er} septembre 2012)
 - Réseaux thématiques de villes jumelées (1^{er} septembre 2012)
 - Projets citoyens (1^{er} juin 2012)
 - Mesures de soutien :(1^{er} juin 2012)
 - Soutien structurel aux organisations de recherche sur les politiques européennes (laboratoires de réflexion) et aux organisations de la société civile au niveau de l'UE (15 octobre 2012)
 - Une mémoire européenne active (1^{er} juin 2012)

EDUCATION ET FORMATION

- ☆ Appel à propositions 2012 — EAC/27/11 — EFTLV
 - Comenius, Grundtvig: formation continue (17 septembre 2012)
 - Programme transversal: activité clé 1 — visites d'étude (octobre 2012)
- ☆ EACEA/11/12 — Programme de mobilité universitaire INTRA-ACP — Afrique (10 mai 2012)

ENTREPRISES ET INDUSTRIE

- ☆ Programme «Erasmus pour jeunes entrepreneurs» (31 mai 2012)

ENVIRONNEMENT

- ☆ Appel à propositions LIFE+ pour 2012 (26 septembre 2012)

JEUNESSE

- ☆ Appel à propositions EAC/01/12 — Programme «Jeunesse en action» 2007-2013
 - Pour les projets soumis aux agences nationales (1^{er} octobre 2012)
 - Pour les projets soumis à l'agence exécutive : (1^{er} juin 2012 et 1er septembre 2012)
- ☆ EACEA/06/12 — Action 3.2 — Jeunesse dans le monde (15 mai 2012)

POLITIQUE DE COHESION

- ☆ ORATE 2013 (13 juin 2012)

RECHERCHE ET INNOVATION

- ☆ ERC-2012-StG (12 octobre 2012)
- ☆ FCH-JU-2012-1 (24 mai 2012)
- ☆ EMRP (1^{er} octobre 2012)
- ☆ ERC-2012-PoC (3 octobre 2012)
- ☆ CIP-ICT PSP-2012-6 (15 mai 2012)
- ☆ FP7-PEOPLE-2012-IEF (16 août 2012)
- ☆ FP7-PEOPLE-2012-IIF (16 août 2012)
- ☆ BFP7-PEOPLE-2012-IOF (16 août 2012)

SOCIETE DE L'INFORMATION

- ☆ Experts indépendants pour le programme « Internet plus sûr » (30 décembre 2013)

OFFRES DE PARTENARIAT

CITOYENNETE

Le ministère régional pour l'égalité et le bien-être social d'Andalousie (Espagne) cherche des partenaires dans le cadre du programme « Europe pour les citoyens », action 1, mesure 2.1 : projets de citoyens. Date limite : 15 mai 2012.

ENERGIE

La municipalité de Rubi (Espagne) cherche des partenaires pour créer un réseau d'autorités locales et d'industries dans le cadre d'un projet concernant l'amélioration de la compétitivité du secteur industriel par la promotion, le soutien et le développement de solutions en matière d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable.

SANTE

Le district Frogner de la ville d'Oslo (Norvège) cherche des partenaires dans le cadre du programme européen en matière de santé et de l'Année européenne 2012 pour un vieillissement actif et la solidarité entre les générations pour un projet ayant pour objectif de développer et d'améliorer les méthodes et mesures pour rendre la population vieillissante plus indépendante.

⇒ Le détail des offres de partenariat (contacts et fiches techniques des projets) sera envoyé sur demande

SITES CONSEILLES

De nouveaux sites Internet

UNION EUROPEENNE



... pour le Comité des régions d'Europe

Le Comité des régions d'Europe a lancé récemment son nouveau [site Comité des Régions Internet](#). Les améliorations apportées se basent sur les résultats d'une enquête menée en 2010 auprès du public sur le précédent site Internet du Comité des régions. Ce nouveau site offre une meilleure organisation des contenus et une structure de navigation améliorée, tout en permettant de rechercher plus facilement les informations.

Site Internet : <http://cor.europa.eu/fr/Pages/home.aspx>

... et pour PLATEFORMA

Le nouveau [site de Plateforma](#), la plateforme européenne des autorités régionales et locales pour le développement, rassemble les informations sur les possibilités de financements, les avancées des politiques de développement et de coopération décentralisée, ainsi que les actualités et les événements.

Plateforma est composée d'une vingtaine de partenaires issus d'organisations, d'autorités locales et régionales et de think tanks.

Site Internet : <http://www.platforma-dev.eu/>



CONSULTATIONS

AFFAIRES MARITIMES

Croissance bleue : Une croissance durable fondée sur les océans, les mers et les régions côtières
Consultation ouverte jusqu'au 11 mai 2012

Pour y participer : http://ec.europa.eu/fisheries/partners/consultations/blue_growth/index_en.htm

CONCURRENCE

Réexamen des orientations communautaires sur les aides d'État au transport maritime

Consultation ouverte jusqu'au 14 mai 2012

Pour y participer : http://ec.europa.eu/competition/consultations/2012_maritime_transport/index_en.html

Projet de communication sur les aides d'État en faveur des œuvres cinématographiques et autres œuvres audiovisuelles

Consultation ouverte jusqu'au 14 juin 2012

Pour y participer : http://ec.europa.eu/competition/consultations/2012_state_aid_films/index_en.html

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

L'encadrement des stages

Consultation ouverte jusqu'au 11 juillet 2012

Pour y participer : <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=333&langId=en&consultId=10&visib=0&furtherConsult=yes>

ENERGIE

Soutien financier en faveur du rendement énergétique dans les bâtiments

Consultation ouverte jusqu'au 18 mai 2012

Pour y participer : http://ec.europa.eu/energy/efficiency/consultations/20120518_eeb_financial_support_en.htm

ENVIRONNEMENT

Les priorités environnementales pour 2020 : vers un 7^{ème} programme d'action pour l'environnement (PAE)

Consultation ouverte jusqu'au 1^{er} juin 2012

Pour y participer : http://ec.europa.eu/environment/consultations/7eap_en.htm

Options possibles concernant le plan de sauvegarde des eaux européennes

Consultation ouverte jusqu'au 7 juin 2012

Pour y participer : http://ec.europa.eu/environment/consultations/blueprint_en.htm

MARCHE INTERIEUR

L'avenir du droit européen des sociétés

Consultation ouverte jusqu'au 14 mai 2012

Pour y participer : http://ec.europa.eu/internal_market/consultations/index_fr.htm

Livre vert le système bancaire parallèle

Consultation ouverte jusqu'au 1^{er} juin 2012

Pour y participer : http://ec.europa.eu/internal_market/consultations/2012/shadow_en.htm

L'ouverture de comptes bancaires par les étudiants Erasmus et ceux participant à un échange

Consultation ouverte jusqu'au 19 juin 2012

Pour y participer : http://ec.europa.eu/internal_market/consultations/2012/exchange_student_bank_account_en.htm

SOCIETE DE L'INFORMATION

L'accès aux informations relatives à l'interopérabilité des produits et services numériques

Consultation ouverte jusqu'au 20 juin 2012

Pour y participer : [http://ec.europa.eu/information_society/newsroom/cf/fiche-dae.cfm?action_id=183&pillar_id=44&action=Action%2025%](http://ec.europa.eu/information_society/newsroom/cf/fiche-dae.cfm?action_id=183&pillar_id=44&action=Action%2025%25)

La communication avec et entre les objets, la gouvernance de l'« Internet des objets »

Consultation ouverte jusqu'au 10 juillet 2012

Pour y participer : http://ec.europa.eu/information_society/digital-agenda/actions/iot-consultation/index_en.htm

Une initiative visant à réduire le coût du déploiement des infrastructures de communications haut-débit

Consultation ouverte jusqu'au 20 juillet 2012

Pour y participer : http://ec.europa.eu/information_society/policy/ecommlibrary/public_consult/cost_reduction_hsi/index_en.htm

TOURISME

La création d'un label de qualité européen pour les services de tourisme

Consultation ouverte jusqu'au 13 juillet 2012

Pour y participer : http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/tourism/public-consultation-etq/index_en.htm

TRANSPORTS

La révision de la législation relative à la sécurité des navires à passagers

Consultation ouverte jusqu'au 5 juillet 2012

Pour y participer : http://ec.europa.eu/transport/maritime/consultations/2012-07-05-passenger-ship-safety_en.htm

L'approche réglementaire proposée pour réviser le système de performance du ciel unique européen pour la deuxième période de référence et au-delà

Consultation ouverte jusqu'au 8 juin 2012

Pour y participer : http://ec.europa.eu/transport/air/consultations/2012-06-08-sesrp2_en.htm

Révision de la législation sur le Ciel unique européen

Consultation ouverte jusqu'au 8 juin 2012

Pour y participer : http://ec.europa.eu/transp/air/consultations/2012-06-08-sesrp2_en.htm

Commandez vos documents par fax ou par courrier électronique

Destinataire : Antenne C.T.C.

Tél : 00.322.235.86.12 – Fax : 00.322.235.86.65 – Courriel : ctc.bruxelles@skynet.be

EXPÉDITEUR:

SERVICE:

ADRESSE:

TÉLÉPHONE:

TÉLÉCOPIE:

AGRICULTURE

- Décision d'exécution de la Commission du 27 avril 2012 relative à l'apurement des comptes des organismes payeurs des États membres en ce qui concerne les dépenses financées par le FEADER pour l'exercice financier 2011
JOUE L n° 7 du 1^{er} mai 2012, page 11
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:117:0011:0012:FR:PDF>

CONCURRENCE

- Règlement (UE) n° 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis* accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général
JOUE L n° 114 du 26 avril 2012, page 8
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:114:0008:0013:FR:PDF>

CULTURE

- Avis du Comité des régions sur le thème «Bâtir une culture européenne de la gouvernance à multinationaux: le suivi du livre blanc du Comité des régions»
JOUE C n°113 du 18 avril 2012, page 62
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:113:0062:0072:FR:PDF>

DEVELOPPEMENT

- Avis du Comité des régions sur le thème «Accroître l'impact de la politique de développement de l'UE: un programme pour le changement»
JOUE C n°113 du 18 avril 2012, page 52
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:113:0052:0055:FR:PDF>

DROITS FONDAMENTAUX

- Rapport 2011 sur l'application de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne
COM(2012) 169 final
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2012:0169:FIN:FR:PDF>

EDUCATION ET FORMATION

- Avis du Comité des régions sur la «Modernisation de l'enseignement supérieur»
JOUE C n°113 du 18 avril 2012, page 45
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:113:0045:0051:FR:PDF>

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

- Communication de la Commission « Vers une reprise génératrice d'emplois »
COM(2012) 173 final
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2012:0173:FIN:FR:PDF>

ENVIRONNEMENT

- Lignes directrices pour limiter, atténuer et compenser l'imperméabilisation des sols (en anglais uniquement)
SWD(2012) 101 final
http://ec.europa.eu/environment/soil/pdf/soil_sealing_guidelines_en.pdf

- Rapport sur la performance des Etats membres en matière de gestion des déchets (en anglais uniquement)
http://ec.europa.eu/environment/waste/pdf/final_report_10042012.pdf
- Rapport Eurostat sur le traitement de déchets dans l'UE
<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=STAT/12/48&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>
- Rapport des Nations Unies sur les perspectives mondiales fait le point sur les efforts déployés à l'échelle internationale dans le domaine de la promotion de la consommation et de la production durables
<http://www.unep.fr/scp/go/publications.htm>

INSTITUTIONS EUROPEENNES

- Décision du Conseil du 24 avril 2012 portant nomination de sept membres français et onze membres suppléants français du Comité des régions
JOUE L n° 114 du 26 avril 2012, page 20
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:114:0020:0020:FR:PDF>

MARCHE INTERIEUR

- Communication de la Commission « Une stratégie pour la passation électronique des marchés publics »
COM(2012) 179 final
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2012:0179:FIN:FR:PDF>

POLITIQUE DE COHESION

- Ensemble de mesures législatives relatives à la politique de cohésion - - Éléments d'une orientation générale partielle
Doc 8207/2/12 REV 2
<http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/12/st08/st08207-re02.fr12.pdf>
- Compromis de la présidence sur la programmation
Doc 8207/2/12 ADD 1 REV 2
<http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/12/st08/st08207-ad01re02.fr12.pdf>
- Compromis de la présidence sur les conditions ex ante
Doc 8207/2/12 ADD 2 REV 2
<http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/12/st08/st08207-ad02re02.fr12.pdf>
- Compromis de la présidence sur la gestion et le contrôle
Doc 8207/2/12 ADD 3 REV 2
<http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/12/st08/st08207-ad03re02.fr12.pdf>
- Compromis de la présidence sur le suivi et l'évaluation
Doc 8207/2/12 ADD 4 REV 2
<http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/12/st08/st08207-ad04re02.fr12.pdf>
- Compromis de la présidence sur l'éligibilité
Doc 8207/2/12 ADD 5 REV 2
<http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/12/st08/st08207-ad05re02.fr12.pdf>
- Compromis de la présidence sur les grands projets
Doc 8207/2/12 ADD 6 REV 2
<http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/12/st08/st08207-ad06re02.fr12.pdf>
- Rapport de la Cour des Comptes européenne « Le recours aux Fonds structurels et au Fond de cohésion pour cofinancer des infrastructures de transports dans les ports maritimes : un investissement efficace ? »
<http://eca.europa.eu/portal/pls/portal/docs/1/14024736.PDF>

- Rapport de la Cour des Comptes européenne « Fonds structurels : la Commission a-t-elle remédié de manière satisfaisante aux déficiences décelées dans les systèmes de gestion et de contrôle des États membres ? »
<http://eca.europa.eu/portal/pls/portal/docs/1/14092740.PDF>

- Avis du Comité des régions sur la «Révision du règlement GECT»
JOUE C n°113 du 18 avril 2012, page 22
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:113:0022:0033:FR:PDF>

RECHERCHE ET INNOVATION

- Évaluation intermédiaire du programme européen de recherche en métrologie (EMRP)
COM(2012) 174 final
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2012:0174:FIN:FR:PDF>

SOCIETE DE L'INFORMATION

- Communication « Stratégie européenne pour un Internet mieux adapté aux enfants »
COM(2012) 196 final
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2012:0196:FIN:FR:PDF>